



Conseil économique et social

Distr. limitée
14 juillet 2020
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2020

8-11 septembre 2020

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Ouganda

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour l'Ouganda est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 96 727 000 dollars des États-Unis à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 193 810 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période 2021-2025.

* [E/ICEF/2020/17](#).



Fondements du programme

1. L'Ouganda continue de progresser régulièrement vers la réalisation des objectifs de développement durable en faisant en sorte que ses filles et ses garçons, y compris ses adolescents, aient des chances équitables, survivent et bénéficient du meilleur départ possible dans la vie, s'instruisent véritablement à l'école, vivent dans un milieu salubre et soient protégés de la violence et de l'exploitation.

2. L'Ouganda, qui compte 47,2 millions d'habitants (en 2020), a l'une des populations les plus jeunes et l'un des taux de croissance démographique les plus élevés au monde. Cinquante-sept pour cent de ses citoyens ont moins de 18 ans et le nombre d'enfants devrait doubler d'ici à 2040. La croissance démographique rapide, l'urbanisation et l'afflux de réfugiés continuent à peser lourdement sur l'offre de services sociaux.

3. La croissance économique modérée des dix dernières années, au cours desquelles le produit intérieur brut a augmenté d'environ 6 % par an en moyenne, a contribué à réduire la pauvreté, qui est passée de 31,1 % en 2005/2006 à 21,4 % en 2016/2017. L'Ouganda se place au 162^e rang du classement de 189 pays établi selon l'indice de développement humain¹ et 56 % des enfants souffrent de la pauvreté multidimensionnelle². Les effets de la pandémie de maladie à coronavirus de 2019 (COVID-19) devraient encore aggraver la pauvreté.

4. L'Ouganda a accompli des progrès considérables en ce qui concerne la survie et le développement des enfants. Entre 2011 et 2016, la mortalité maternelle et celle des enfants de moins de cinq ans ont baissé, passant, respectivement, de 438 à 368 décès pour 100 000 naissances vivantes, et de 90 à 64 décès pour 1 000 naissances vivantes. La proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints d'un retard de croissance est passée de 33 % à 29 %³. Le nombre de décès d'enfants liés au sida a reculé de 65 % et 155 000 nouvelles infections ont été évitées (entre 2010 et 2019)⁴. L'accès à une eau ne présentant pas de risque sanitaire a augmenté, passant de 70 % à 78 %⁵. L'amélioration des conditions socioéconomiques, ainsi que de l'offre et de l'utilisation des services de santé essentiels, a contribué à ces progrès. En outre, au cours de la période 2011-2016, les taux de couverture de la vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche (DTC3) et contre la rougeole se sont améliorés, passant respectivement de 68 % à 79 % et de 76 % à 80 %. La proportion de femmes qui se rendent à au moins quatre consultations prénatales est passée de 48 % à 60 %, et les accouchements dans des établissements de santé de 57 % à 73 %⁶. Ces progrès ont été particulièrement marqués dans la région du Karamoja, dont les habitants sont parmi les plus pauvres et les plus défavorisés.

5. Malgré ces tendances positives, la mortalité néonatale s'est maintenue au même niveau (environ 27 décès pour 1 000 naissances vivantes) et représente 42 % de l'ensemble des décès d'enfants de moins de cinq ans⁷. Un tiers des décès d'enfants

¹ Programme des Nations Unies pour le développement, Rapport sur le développement humain : Indices et indicateurs de développement humain – mise à jour statistique de 2018.

² Ouganda, UNICEF et Université de Cardiff, « The extent and nature of multidimensional child poverty and deprivation », *Multidimensional Child Poverty and deprivation in Uganda Report*, vol. 1 (mars 2019).

³ Enquête démographique et sanitaire de l'Ouganda, 2016.

⁴ Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), document accessible à l'adresse suivante: <https://www.unaids.org/en/resources/documents/2019/2019-UNAIDS-data> (consulté le 4 mai 2020).

⁵ Enquête démographique et sanitaire de 2016.

⁶ Ibid.

⁷ Ibid.

est imputable au paludisme, à la pneumonie et à la diarrhée. En dépit de l'amélioration de la situation, le taux de mortalité maternelle reste élevé (368 décès pour 100 000 naissances vivantes). Les taux élevés de grossesses chez les adolescentes et la mauvaise qualité des soins pendant la grossesse, l'accouchement et immédiatement après contribuent pour beaucoup à la forte mortalité maternelle et néonatale.

6. La mauvaise santé des mères, des nouveau-nés et des enfants s'explique en grande partie par la dénutrition. Les retards de croissance ont certes diminué chez les moins de cinq ans mais touchent encore plus de 2 millions d'enfants. Le taux de prévalence global relativement faible de la malnutrition aiguë parmi les enfants de moins de 5 ans (4 %) masque une forte prévalence de l'émaciation sévère (1,3 %), en particulier dans les régions du Karamoja et du Nil occidental (où elle dépasse 10 %). Les taux élevés de dénutrition chez les enfants, les adolescents et les jeunes femmes enceintes s'expliquent par des régimes alimentaires inadéquats, la forte prévalence de maladies infectieuses, les lacunes de l'offre de soins de santé, les pratiques non optimales en matière de soins et d'alimentation des enfants, la mauvaise hygiène personnelle et environnementale et l'insécurité alimentaire.

7. Le taux de couverture des thérapies antirétrovirales maternelles efficaces a augmenté, passant de 29 % en 2010 à 93 % en 2018, ce qui a entraîné une baisse importante du taux de transmission de la mère à l'enfant, qui n'était plus que de 7 % en 2018, contre 22 % en 2010⁸. Il reste des difficultés à surmonter pour garantir un dépistage précoce chez tous les nourrissons, faire en sorte que les enfants séropositifs au VIH continuent à bénéficier de soins et gérer la co-infection tuberculose-VIH. Les jeunes femmes sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses que les jeunes hommes à contracter le VIH, leur taux d'infection étant plus de deux fois supérieur, ce qui témoigne de l'inégalité des relations de pouvoir entre femmes et hommes.

8. En Ouganda, près de 9 millions de personnes dépendent de sources d'eau insalubres, et 15 % des sources d'eau améliorées ne sont pas en état de fonctionner⁹. L'accès à des installations sanitaires améliorées n'a que très légèrement progressé, passant de 15 % à 19 % (entre 2000 et 2016)¹⁰. Les lacunes en matière d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène expliquent en grande partie les taux élevés de maladies diarrhéiques, les fréquentes épidémies de choléra, les niveaux élevés de dénutrition et la prévalence des maladies infectieuses. L'insuffisance des installations d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène et des pratiques associées dans les écoles a d'importants effets négatifs sur la santé des élèves et la fréquentation scolaire, en particulier parmi les filles. Les pauvres vivant en milieu urbain sont ceux qui ont le moins accès aux installations de ce type.

9. L'amélioration des acquis scolaires se heurte au taux de croissance démographique qui demeure élevé et au faible niveau d'investissement dans l'éducation, la part du budget total consacrée à ce secteur étant passée de 15 % à 10 % entre 2012 et 2020. Malgré une légère augmentation des taux de fréquentation des centres de développement de la petite enfance et d'inscription dans le primaire et le secondaire, les taux de poursuite et d'achèvement de la scolarité primaire ne dépassent pas un niveau compris entre environ 32 et 35 %. La parité filles-garçons est une réalité dans le primaire et le secondaire. Cependant, le vécu des filles en matière de sécurité, de protection et d'inclusion est différent de celui des garçons, si bien qu'il demeure nécessaire de prendre en compte la dimension du genre dans le

⁸ ONUSIDA, document accessible à l'adresse suivante : <https://www.unaids.org/en/resources/documents/2019/2019-UNAIDS-data> (consulté le 4 mai 2020).

⁹ Ouganda, Rapport sectoriel sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH), 2018.

¹⁰ Enquête démographique et sanitaire de 2016.

secteur de l'éducation. La qualité de l'enseignement laisse à désirer, la proportion d'élèves de sixième année atteignant le niveau requis étant de 51 % pour l'alphabétisation et de 53 % pour le calcul¹¹. Seuls 9 % des enfants handicapés sont inscrits à l'école primaire et seuls 6 % achèvent le cycle d'enseignement primaire. Relativement peu d'élèves poursuivent leur scolarité dans le secondaire. Le taux d'abandon scolaire augmente chez les enfants de plus de 14 ans en raison du niveau élevé de violence à l'école, du manque d'installations sanitaires adéquates, des contraintes liées au travail, des grossesses d'adolescente et des mariages précoces. Les adolescents ont peu de possibilités d'acquérir des compétences pratiques qui leur permettraient notamment de gagner leur vie.

10. Des données récentes ont mis en évidence la gravité et l'étendue de la violence fondée sur le genre et de la violence contre les enfants¹². Environ 35 % des filles et 17 % des garçons ont subi des violences sexuelles, et 59 % des filles et 68 % des garçons, des violences physiques dans leur enfance. Cette situation subsiste à l'âge adulte, puisque, parmi les personnes mariées ou l'ayant déjà été, 56 % des femmes et 44 % des hommes ont subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées par leur conjoint ou compagnon (ou compagne)¹³.

11. Grâce à des efforts soutenus, la proportion de mariages d'enfants et de mutilations génitales féminines a diminué, passant respectivement de 48 % à 40 % et de 1,4 % à 0,3 % entre 2011 et 2016. Malgré les progrès réalisés, les mariages d'enfants et les grossesses d'adolescente restent courants : environ 40 % des femmes se marient avant l'âge de 18 ans et 25 % des adolescentes ont des enfants¹⁴.

12. Les services d'enregistrement des naissances ont été étendus, environ 32 % des nouveau-nés en ayant bénéficié en 2016, et un acte de naissance a été établi pour près de 20 % des enfants de moins de 5 ans. La complexité et le coût de l'enregistrement et de la certification des naissances, ainsi que le manque de sensibilisation du public à l'importance de ces services, continuent d'empêcher que tous les enfants en bénéficient.

13. L'Ouganda demeure en proie à plusieurs crises humanitaires qui ne cessent de s'aggraver. Ayant accueilli près de 1,4 million de personnes originaires de la République démocratique du Congo, du Soudan du Sud et de la région des Grands Lacs (en 2020), il figure parmi les pays qui comptent le plus grand nombre de réfugiés au monde. Les enfants représentent 60 % des réfugiés. Si l'Ouganda a adopté une politique progressiste et généreuse en la matière - en tenant compte à la fois des besoins des réfugiés et de ceux des communautés d'accueil - la croissance rapide et imprévisible du nombre de nouveaux arrivants a mis à rude épreuve les communautés d'accueil, la prestation de services et les capacités de gouvernance locale.

14. La fréquence et l'impact croissants des maladies émergentes (comme la fièvre hémorragique Ebola et celles de Marburg et de Crimée-Congo), y compris la pandémie sans précédent de COVID-19, ainsi que les épidémies chroniques de maladies évitables par la vaccination (par exemple, la rougeole et la rubéole), de choléra et de paludisme pèsent de plus en plus lourdement sur l'Ouganda et sur son système de soins de santé aux moyens insuffisants. Les effets de plus en plus dévastateurs des phénomènes climatiques, tels que les inondations et les sécheresses qui nuisent à la santé, à la nutrition, à l'éducation et au bien-être des enfants et à la résilience de leur famille, en particulier dans le Karamoja et dans le nord de l'Ouganda, sont très préoccupants. L'Ouganda présente un risque élevé de crises

¹¹ Évaluation nationale des progrès en matière d'éducation, 2018.

¹² Bureau des statistiques de l'Ouganda, Enquête sur la violence contre les enfants, 2015.

¹³ Enquête démographique et sanitaire de 2016.

¹⁴ Enquête démographique et sanitaire de 2016.

humanitaires et de catastrophes susceptibles de dépasser les capacités de réaction nationales (il se place au quinzième rang d'un classement de 190 pays établi selon ce critère)¹⁵.

15. Le dénuement des enfants s'inscrit de plus en plus dans un cadre urbain. La population urbaine augmente de 5,4 % par an (soit deux fois plus vite que celle des zones rurales). Cette croissance devrait avoir lieu pour moitié dans l'agglomération de Kampala, où 60 % des enfants vivent dans des quartiers informels surpeuplés qui se caractérisent par des logements inadéquats, des conditions de vie insalubres et très peu de possibilités d'accès aux services essentiels de santé, d'éducation, d'aide sociale et de protection de l'enfance.

16. En Ouganda, les inégalités de genre se maintiennent là où les normes sociales et les pratiques culturelles cautionnent le mariage des enfants, les mutilations génitales féminines, l'exploitation par le travail, les atteintes sexuelles, la proportion excessivement élevée de filles parmi les jeunes séropositifs et le peu de valeur généralement accordé à l'éducation des filles. Le fait de ne pas réussir à faire évoluer ces normes a de lourdes conséquences. Les filles et les femmes vivant en Ouganda sont désavantagées par rapport à leurs homologues masculins selon la plupart des critères socioéconomiques et en particulier pour ce qui est du niveau d'instruction, des risques sanitaires, de l'emploi et des salaires, des droits successoraux, du statut accordé par le droit coutumier et de la participation à la vie politique. Les inégalités de genre demeurent l'un des principaux obstacles qui empêchent de réduire la pauvreté et de tirer parti d'un dividende démographique.

17. Les difficultés à surmonter sont globalement les mêmes dans tous les secteurs et programmes. La situation s'est améliorée à certains égards, mais les acquis sont fragiles et les progrès ralentissent. La croissance économique modérée du pays, les allocations budgétaires qui stagnent et les capacités restreintes de planification et de fourniture de services sociaux essentiels ne suffisent pas à faire face aux besoins croissants d'une population en expansion rapide, à l'afflux de réfugiés, à l'urbanisation, aux épidémies et aux phénomènes climatiques.

18. L'Ouganda dispose certes de politiques et de plans relativement robustes et adaptés aux enfants mais leur mise en œuvre demeure difficile. L'infrastructure des services sociaux n'a pas été suffisamment renforcée et dotée de personnel supplémentaire à mesure qu'augmentaient les besoins de la population, et l'offre de services se heurte à des pénuries d'approvisionnement, à des problèmes d'entretien, à la faible motivation du personnel (due aux bas salaires et à l'inadéquation des mesures incitatives mises en place) et à des mécanismes complexes de responsabilité sociale. Ce constat vaut particulièrement pour le système de protection sociale, qui manque cruellement de moyens. Au niveau local, le manque de connaissances et les obstacles matériels, financiers et juridiques empêchent souvent les enfants et les familles d'accéder aux services existants, notamment dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation, de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement, de l'aide sociale et de la protection de l'enfance. Ces difficultés sont souvent aggravées par des facteurs culturels, des dynamiques de genre et des normes sociales qui nuisent à l'adoption systématique par les familles de bonnes pratiques susceptibles de protéger les enfants et de favoriser leur bien-être avant même leur naissance et jusqu'à la fin de leur adolescence.

19. On s'est en priorité efforcé, lors de l'élaboration du présent programme de pays, de tenir compte des enseignements de l'expérience acquise à ce jour. Le programme de pays pour la période 2016-2020 a fait l'objet d'un examen à mi-parcours et d'une évaluation indépendante menés selon une approche hautement participative. Les

¹⁵ Comité permanent interorganisations/Commission européenne, Index de gestion des risques, 2018.

recommandations qui en sont issues aideront à appliquer au programme de pays les changements stratégiques suivants :

- a) Accorder une priorité stratégique aux enfants les plus vulnérables ;
- b) Attacher une plus grande importance au renforcement des systèmes, y compris la chaîne d'approvisionnement, dans l'ensemble des programmes et secteurs ;
- c) Investir davantage dans la communication pour le développement en vue de promouvoir des pratiques et des normes sociales favorables aux enfants ;
- d) Renforcer dans de multiples secteurs le soutien apporté aux priorités transversales du programme que constituent le développement de la petite enfance, le développement des adolescents, le genre et les interventions intégrées associant action humanitaire et développement ;
- e) Accroître l'appui apporté en vue de surmonter les problèmes de viabilité et de financement public qui ont freiné l'obtention de progrès en faveur des enfants ;
- f) Faire en sorte que la mobilisation des entreprises soit plus importante et plus stratégique et intensifier la collaboration avec le secteur privé en vue d'accélérer l'obtention de résultats en faveur des enfants.

Priorités du programme et partenariats

20. Le programme de pays a pour objectif global de soutenir l'action menée à l'échelle nationale pour accélérer la réalisation des droits de l'enfant et progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable pour les enfants, conformément à l'ambition énoncée dans l'Agenda 2063 pour l'Afrique. En partenariat avec le Gouvernement ougandais, il se fondera sur les principes que constituent les droits de l'enfant, l'équité, l'égalité des sexes et la résilience et favorisera l'élaboration d'activités novatrices, intégratrices et fondées sur des données probantes. La vision d'avenir qui anime le programme est que tous les garçons et les filles se trouvant en Ouganda, en particulier les plus vulnérables et les plus défavorisés, puissent exercer leurs droits et avoir les mêmes chances de survivre et de s'épanouir.

21. Le programme de pays a été conçu en partenariat avec le Gouvernement ougandais, est aligné sur le plan national de développement pour 2020-2025 et appuie la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route nationale relative aux objectifs de développement durable (2018). Il est partie intégrante du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable de l'Ouganda (2021-2025) et conforme au Cadre d'action global pour les réfugiés.

22. Selon la théorie générale du changement qui sous-tend le programme de pays, des progrès accélérés ne peuvent être réalisés en faveur des filles et des garçons se trouvant en Ouganda, et en particulier des plus vulnérables et des plus défavorisés d'entre eux, afin qu'ils puissent exercer leurs droits et avoir les mêmes chances de survivre et de s'épanouir, que si les conditions suivantes sont réunies : a) un environnement porteur, qui fournit leadership, orientations et ressources et favorise des partenariats visant à mener une action à plus grande échelle en faveur des enfants, est mis en place durablement ; b) les prestataires de services sont motivés et disposent des moyens et de l'appui nécessaires pour fournir des services de qualité, sont soutenus dans leurs efforts de coopération, sont tenus responsables de leur travail et sont encouragés à innover dans l'action qu'ils mènent pour venir en aide à tous les enfants ; c) les enfants, les familles et les collectivités sont mobilisés et sont dotés des

connaissances, des compétences et des valeurs nécessaires pour protéger les enfants et favoriser leur survie et leur développement.

23. Dans toutes les composantes du programme, l'UNICEF adoptera systématiquement une approche fondée sur le cycle de vie et tenant compte des questions de genre, les éléments de programmation concernant les soins à la petite enfance et les adolescents étant intégrés dans les résultats des programmes de survie de l'enfant, d'éducation de base et de protection de l'enfance. L'objectif est de maximiser ainsi la portée et la synergie des interventions à fort impact menées au cours des première et deuxième décennies de la vie des enfants.

24. Le programme de pays répond aux besoins en matière d'action humanitaire et de développement en renforçant les systèmes existants, en appliquant le principe de responsabilité à l'égard des populations touchées, en augmentant la résilience et en intégrant dans tous les programmes des activités de préparation aux situations d'urgence et d'organisation des secours tenant compte des risques, conformément aux Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire.

25. Le programme de pays appliquera en matière de changement des stratégies multisectorielles, qui consisteront notamment à :

a) Adopter dans le domaine de la communication une approche destinée à opérer des changements sociaux et comportementaux qui renforce la mobilisation de la population locale et cible les causes interdépendantes des croyances et pratiques néfastes ;

b) Renforcer les systèmes qui existent aux niveaux national et décentralisé en vue d'améliorer la prestation de services et la mise en œuvre des politiques adoptées ;

c) Investir davantage en faveur des adolescents et des jeunes, l'objectif étant d'accroître leurs perspectives et leurs compétences en vue de favoriser leur autonomisation et leur participation et de les préparer à l'emploi, notamment dans le cadre du partenariat Génération sans limites ;

d) Favoriser les innovations et l'utilisation des nouvelles technologies à grande échelle en mettant la technologie au service du développement ;

e) Obtenir des résultats à grande échelle en renforçant et en mobilisant des partenariats et des ressources, notamment au moyen d'une coopération stratégique avec les entreprises et plus généralement avec le secteur privé.

26. Le programme de pays visera à obtenir plus rapidement des changements en faveur des enfants les plus démunis grâce à une stratégie axée sur les districts dans lesquels le nombre et la proportion d'enfants défavorisés sont les plus élevés ou qui sont très vulnérables face aux chocs extérieurs, et en particulier à l'afflux de réfugiés, aux épidémies et aux effets des phénomènes climatiques. L'UNICEF apportera son soutien à ces districts aux fins de la planification et de la budgétisation, de la coordination, de l'obtention de données probantes et de la collaboration intersectorielle concernant les adolescents, le développement de la petite enfance, le genre et les normes sociales, afin de s'attaquer aux facteurs multidimensionnels qui sont à l'origine des privations et des injustices. Le Fonds mettra à profit cette expérience lors de la planification et de la réalisation d'activités de développement axées sur les enfants dans les autres districts.

Survie et développement de l'enfant

27. L'objectif du programme est de faire en sorte que, d'ici à 2025, les nouveau-nés, les enfants et les adolescents des deux sexes, en particulier les plus défavorisés

et ceux qui vivent dans des situations de crise humanitaire, aient accès et recours à des services intégrés de qualité en matière de santé, de nutrition et de lutte contre le VIH et bénéficient d'un environnement plus propice à leur bien-être, plus protecteur et plus salubre. Il faudra à cette fin accroître la capacité du Gouvernement et des parties prenantes, aux niveaux national et infranational, de fournir durablement et à plus grande échelle les éléments suivants, que les familles et les collectivités seront davantage en mesure de demander, dans le contexte des activités de développement comme dans celui des interventions humanitaires :

- a) Un ensemble intégré de services de qualité pour les femmes enceintes ou allaitantes, adolescentes comprises, et les nouveau-nés ;
- b) Un ensemble essentiel de services de prévention, de sensibilisation et de soins de qualité pour les nourrissons et les jeunes enfants ;
- c) Un ensemble de services de qualité pour les adolescents des deux sexes, comprenant des programmes visant à prévenir le VIH, à instaurer des modes de vie et des régimes alimentaires sains et à réduire l'exposition à des facteurs nocifs et la prise de risques inconsidérés ;
- d) Un ensemble d'interventions nutritionnelles à fort impact pour les nourrissons, les enfants, les adolescents et les femmes en âge de procréer ;
- e) L'accès à l'eau ne présentant pas de risque sanitaire, l'assainissement et l'hygiène.

28. Le programme vise à accélérer la réalisation de progrès en faisant en sorte : a) les familles et les collectivités adoptent des pratiques positives en matière de soins et de protection pendant la grossesse, l'accouchement et la petite enfance ; b) les femmes, les mères et les nouveau-nés bénéficient d'un ensemble essentiel de services de santé procréative, prénatale, postnatale et néonatale de qualité ; c) les enfants soient vaccinés et aient accès aux traitements contre les maladies infantiles courantes, en particulier le paludisme, la pneumonie et la diarrhée ; d) les personnes qui s'occupent des enfants soient suffisamment informées et puissent bénéficier des services et de l'appui nécessaires pour prévenir les retards de croissance dus à la malnutrition et les carences en micronutriments et traiter la malnutrition aiguë sévère ; e) les adolescents des deux sexes bénéficient d'interventions de prévention globales visant à réduire l'incidence du VIH et les grossesses précoces et à renforcer leur résilience face à la toxicomanie et aux troubles de santé mentale, et aient accès à un traitement et à des soins complets en cas de séropositivité au VIH ; f) les enfants, leur famille et leur collectivité aient accès à l'eau potable et à de meilleures pratiques en matière d'assainissement et d'hygiène.

29. L'UNICEF compte atteindre ces résultats avec ses partenaires du secteur public, notamment les ministères d'exécution, le Bureau du Premier Ministre et les administrations locales des districts, les partenaires bilatéraux et multilatéraux, y compris des organismes des Nations Unies, le secteur privé et les organisations de la société civile.

Éducation de base et développement des adolescents

30. L'objectif du programme est de faire en sorte que d'ici à 2025, les filles et les garçons de 3 à 19 ans aient des acquis scolaires adaptés à leur âge, et en particulier que :

- a) Les filles et les garçons de 3 à 5 ans, en particulier ceux qui vivent en milieu rural ou dans des quartiers pauvres des villes ou sont réfugiés, aient accès à un enseignement préprimaire de qualité dans des centres d'apprentissage formels ou informels ;

b) Les filles et les garçons aient un meilleur niveau en lecture, en écriture et en calcul grâce à leur accès accru à un enseignement inclusif, équitable, pertinent et de qualité ;

c) Les adolescents des deux sexes bénéficient d'un plus grand pouvoir d'action grâce à l'acquisition de compétences pratiques, à la citoyenneté active et/ou à leur aptitude à l'emploi.

31. Le programme vise à accélérer la réalisation de progrès en faisant en sorte que :

- a) les écoles et centres de développement de la petite enfance soient accessibles, inclusifs, sûrs et d'un coût abordable ;
- b) les parents fournissent à leurs jeunes enfants des activités d'éveil et favorisent plus généralement l'apprentissage de leurs enfants ;
- c) les salles de classe soient dotées de matériel pédagogique et les enseignants soient motivés et soutenus ;
- d) les enfants et les adolescents non scolarisés bénéficient de possibilités d'apprentissage pertinentes, alternatives ou « de la deuxième chance », notamment de compétences pratiques (conformément au plan-cadre national pour l'éducation sexuelle¹⁶) ;
- e) les écoles soient encouragées à innover et à coopérer avec les collectivités pour promouvoir la fréquentation et les acquis scolaires (y compris les stratégies et les approches visant à protéger les écoles de la violence) ;
- f) le personnel des districts élabore des plans axés sur les résultats afin d'améliorer les acquis scolaires des enfants.

32. L'UNICEF compte atteindre ces résultats avec ses partenaires du secteur public, y compris les administrations locales des districts, ainsi qu'avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux, notamment les organismes des Nations Unies, le secteur privé et les organisations de la société civile.

Protection de l'enfance

33. L'objectif du programme est de faire en sorte que, d'ici à 2025, les enfants se trouvant en Ouganda ne subissent aucune forme de violence, de maltraitance, de négligence et d'exploitation, et notamment aucune pratique néfaste, et jouissent effectivement de leur droit à une identité juridique, par les moyens suivants :

a) En renforçant les cadres législatifs, stratégiques, budgétaires et institutionnels qui protègent les enfants de toutes les formes de violence ;

b) En donnant aux enfants, aux familles et aux collectivités les moyens de reconnaître les risques de violence, de maltraitance, de négligence et d'exploitation des enfants et d'en prévenir et combattre toutes les formes ;

c) En veillant à ce que les enfants et leur famille aient accès à des services de protection multisectoriels de qualité, y compris à l'enregistrement des naissances.

34. Le programme vise à accélérer la réalisation de progrès en faisant en sorte que :

- a) les enfants, ainsi que leurs parents, leurs pairs et les responsables, soient davantage conscients de leurs droits et obligations, soient en mesure de signaler les violations commises et sachent comment accéder aux services de protection de l'enfance ;
- b) les parents adoptent une éducation positive et répondent aux menaces qui pèsent sur la protection de l'enfant ;
- c) les collectivités ne tolèrent pas la violence, la maltraitance, la négligence et l'exploitation et organisent un important mouvement de mobilisation sociale contre ces phénomènes ;
- d) les principaux services de protection de l'enfance (dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la justice, de la police et de l'aide sociale) soient mieux adaptés aux enfants, plus compétents, plus accessibles et mieux intégrés. Si ces conditions sont réunies à grande échelle, des systèmes et des moyens

¹⁶ Gouvernement ougandais, Ministre de l'éducation et des sports, plan-cadre national pour l'éducation sexuelle, 2018.

auront alors été mis en place et des engagements pris pour réduire la prévalence et les effets de la violence et des pratiques néfastes sur les enfants.

35. L'UNICEF compte atteindre ces résultats avec ses partenaires du secteur public, y compris les administrations locales des districts, ainsi qu'avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux, notamment les organismes des Nations Unies, le secteur privé et les organisations de la société civile.

Politiques sociales

36. L'objectif de ce programme est de faire en sorte que, d'ici à 2025, des données et des analyses tenant compte des besoins des enfants aident à planifier, budgétiser et mettre en œuvre de manière plus efficace et efficiente les programmes visant à réduire les privations, les inégalités et les disparités entre les sexes, en particulier parmi les enfants et les adolescents les plus vulnérables et les plus marginalisés, par les moyens suivants :

a) En renforçant la capacité nationale à produire et à utiliser des données fiables sur la pauvreté et les vulnérabilités des enfants, et la mobilisation de fonds publics visant à réduire les disparités socioéconomiques et à améliorer l'accès aux services de base, tout en favorisant l'inclusion sociale ;

b) En renforçant la capacité de l'Ouganda à soutenir la mise en œuvre du cadre directeur national de protection sociale par des interventions contextualisées menées dans les zones urbaines et à différents stades du continuum action humanitaire-développement ;

c) En mettant en place des conditions propices à une gouvernance dans le domaine des droits de l'enfant, notamment en renforçant la capacité des institutions nationales, de la société civile et d'autres acteurs clés à plaider en faveur des enfants, tout en faisant progresser les droits et la participation de ces derniers.

37. Le programme vise à accélérer l'obtention de progrès en veillant à ce que : a) les politiques adoptées et les décisions et activités relatives aux programmes s'appuient sur des éléments qui montrent qu'investir en faveur des enfants contribue à la concrétisation du dividende démographique nécessaire à la réalisation du programme national de développement Vision 2040 ; b) les capacités nationales en matière de statistiques et de recherche soient renforcées pour suivre la situation des enfants et en rendre compte et mener des travaux de recherche sur les politiques et des activités de sensibilisation concernant les problèmes prioritaires des enfants ; c) les systèmes de protection sociale soient étendus et ciblent les enfants les plus vulnérables et les plus défavorisés ; d) les activités de sensibilisation, l'établissement de rapports et les systèmes de gouvernance relatifs aux droits de l'enfant soient renforcés, y compris le rôle du Parlement, de la Commission des droits de l'homme et du médiateur.

38. L'UNICEF compte atteindre ces résultats en coopération avec des partenaires gouvernementaux, notamment le Bureau du Premier Ministre, le Parlement, le Centre de recherche sur les politiques économiques, la municipalité de la ville de Kampala et la Commission ougandaise des droits de l'homme, des partenaires bilatéraux et multilatéraux, dont des organismes des Nations Unies, le secteur privé et les organisations de la société civile.

Efficacité du programme

39. Les différentes activités menées s'appuient sur la composante Efficacité du programme, qui veillera à ce que le programme de pays pour l'Ouganda soit efficacement conçu, coordonné et géré et bénéficie d'un soutien adéquat pour atteindre le niveau de qualité escompté des programmes en matière d'obtention de

résultats pour les enfants. Parallèlement au renforcement de la planification, du suivi, de l'évaluation et de l'établissement de rapports axés sur les résultats, on s'emploiera tout particulièrement à faciliter la coordination intersectorielle dans les domaines prioritaires que sont le genre, le développement de la petite enfance, les adolescents, la communication pour le développement et l'intégration de la réduction des risques de catastrophe ainsi que de l'action humanitaire et du développement dans l'ensemble des programmes. Des activités de communication et de sensibilisation seront menées et il sera fait appel à la participation du secteur privé pour mobiliser les dirigeants et les collectivités en faveur du programme des droits de l'enfant. Les bureaux extérieurs de l'UNICEF ont pour objectif d'apporter un appui à leurs homologues sur le plan technique et en matière de gestion, en particulier en ce qui concerne le renforcement des systèmes existant au niveau des districts, et de faire face aux crises humanitaires.

Tableau récapitulatif du budget

<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Composante du programme</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Survie et développement de l'enfant	34 053	149 247	183 300
Éducation de base et développement des adolescents	16 543	19 460	36 003
Protection de l'enfance	12 869	11 395	24 264
Politiques sociales	6 265	325	6 590
Efficacité du programme	26 997	13 383	40 380
Total	96 727	193 810	290 537

Administration du programme et gestion des risques

40. Le présent descriptif de programme de pays met en lumière les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les responsables doivent rendre compte, aux niveaux du pays, de la région et du siège, des activités menées dans le cadre des programmes de pays est énoncée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations de l'UNICEF.

41. Le programme de pays fait partie intégrante du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable de l'Ouganda (2021-2025). La collaboration des différentes entités des Nations Unies permet de recenser les possibilités de programmation conjointe, de mobiliser des partenaires communs et d'adopter des approches concertées en matière d'opérations, de communication et d'interventions d'urgence. L'UNICEF est membre actif du Groupe de partenaires pour le développement, qui offre des possibilités d'harmoniser les initiatives et les activités de sensibilisation menées et la mobilisation de ressources en faveur des enfants.

42. Les six risques les plus importants auxquels le programme de pays est exposé sont les suivants : les flambées de maladies endémiques ou pandémiques ; une intensification des besoins humanitaires à laquelle les capacités actuelles des pouvoirs publics ne permettraient pas de répondre ; des financements publics ne suffisant pas à étendre à grande échelle les services sociaux essentiels ; la faiblesse des capacités de mise en œuvre des partenaires, en particulier dans les districts les plus pauvres et

les plus isolés où de nombreux enfants sont défavorisés ; les difficultés à harmoniser l'action des partenaires de développement et l'appui à apporter à une approche du renforcement des systèmes dirigée par les pouvoirs publics ; et les risques liés à l'utilisation des fonds par les partenaires de réalisation.

43. Les mécanismes de gestion interne, notamment l'équipe de gestion de pays, l'équipe de gestion du programme, le comité d'examen des partenariats et le comité de la recherche et de l'évaluation, renforcent la gestion des risques et amélioreront la qualité, l'efficacité et l'efficacé du programme. Les mesures de surveillance et d'atténuation des risques seront exposées en détail dans les plans annuels et les examens de programme. La gestion de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera renforcée en vue d'atténuer les risques liés à la mise en œuvre du programme et d'en tenir compte. En ce qui concerne la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, l'UNICEF renforcera la gestion des risques internes et de ceux liés aux partenaires. Conformément à l'approche de décentralisation du Gouvernement, les bureaux de zone de l'UNICEF seront en relation avec les organismes publics et les organisations non gouvernementales afin d'échanger en temps voulu des informations sur les risques et les perspectives. L'UNICEF continuera à investir dans des systèmes de surveillance et d'information de gestion conçus pour suivre l'évolution de la situation des enfants et rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des stratégies et des plans de travail adoptés.

44. Le contexte ougandais demeure complexe sur le plan opérationnel. Bien que la mobilisation des donateurs face à la situation des réfugiés et aux épidémies de COVID-19 et d'Ebola soit encourageante, des variables externes pourraient avoir une incidence sur les ressources financières dont l'Ouganda disposera, ce qui aurait de lourdes répercussions sur l'exécution du programme. Pour atténuer ce problème, l'UNICEF fera en sorte que les investissements du programme de pays aient pour points d'ancrage l'équité et le renforcement des systèmes. Poursuivre la diversification des partenariats actuels, en mettant l'accent sur la rentabilité et les résultats quantifiables, est le meilleur moyen de se prémunir contre la diminution des ressources.

Suivi et évaluation

45. En coopération avec les ministères d'exécution concernés, d'autres entités des Nations Unies et la société civile, l'UNICEF suivra les progrès accomplis dans la réalisation des droits de l'enfant et renforcera l'obtention de données aux niveaux national et infranational. Le Fonds continuera à apporter son soutien au Bureau des statistiques de l'Ouganda ainsi qu'aux ministères d'exécution concernés pour ce qui est des systèmes de données administratives ordinaires.

46. Le suivi effectué par l'UNICEF comprendra des visites des activités menées dans le cadre du programme, un contrôle très fréquent des indicateurs clefs, la présentation de rapports par les partenaires, ainsi qu'un suivi effectué par des entités extérieures (conformément aux initiatives d'autres partenaires de développement). Les réalisations du programme de pays sont suivies à l'aide d'enquêtes et d'évaluations régulières. Les réactions directes des populations concernées sont recueillies au moyen de réunions de groupe régulières et de la prise en compte systématique dans l'ensemble du programme de la responsabilité envers les populations touchées.

47. Il sera tenu compte, lors de la prise de décisions stratégiques relatives au programme, des examens annuels et semestriels menés avec les partenaires pour évaluer les progrès accomplis. Le Plan intégré de suivi et d'évaluation, complété par un plan d'évaluation chiffré, intégrera toutes les activités prioritaires de suivi, de

recherche et d'évaluation. Quatre évaluations clefs menées au cours de la période 2021-2025 porteront sur le renforcement des systèmes de santé, l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH), l'école en tant que structure intégrée de prestation de services et le renforcement des systèmes de protection de l'enfance.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre l'Ouganda et l'UNICEF, 2021-2025

Convention relative aux droits de l'enfant : Tous les articles

Priorités nationales : IIIe Plan national de développement

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF :

Réalisation 1. D'ici à 2025, l'Ouganda dispose de systèmes de gouvernance inclusifs et responsables, et ses habitants sont dotés de moyens d'action et mobilisés, peuvent exercer leurs droits fondamentaux et jouissent de la paix, de la justice et de la sécurité

Réalisation 2.1. D'ici à 2025, les habitants, en particulier ceux qui sont marginalisés et vulnérables, bénéficient d'une productivité accrue, d'un emploi décent et de l'égalité des droits en matière d'accès aux ressources

Réalisation 2.2. D'ici à 2025, les ressources naturelles et l'environnement de l'Ouganda sont gérés et protégés de manière durable, et les habitants, en particulier ceux qui sont marginalisés et vulnérables, disposent des moyens nécessaires pour atténuer les effets des changements climatiques et les risques de catastrophe et s'y adapter

Réalisation 3.1. D'ici à 2025, les habitants, en particulier ceux qui sont marginalisés et vulnérables, ont accès dans des conditions équitables à des services sociaux et de protection de base de qualité et y ont recours

Réalisation 3.2. D'ici à 2025, l'égalité des sexes et les droits de l'homme des habitants de l'Ouganda sont promus, protégés et réalisés dans un contexte tenant compte de leur culture

Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 : 1 à 5

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
1. D'ici à 2025, les nouveau-nés, les enfants et les adolescents des deux sexes, en particulier les plus défavorisés et ceux qui vivent dans un contexte de développement ou de crise humanitaire ainsi qu'en milieu urbain, ont davantage accès et recours à des services intégrés de qualité en matière de santé, de nutrition, de lutte contre le VIH et d'éveil du jeune enfant et bénéficient d'un environnement plus propice à leur bien-être, plus protecteur et plus salubre.	1 a) Pourcentage de naissances ayant lieu dans un établissement de soins NR : 60 % (2018) NC : 75 %	Système d'information sanitaire/ Logiciel 2 d'information sanitaire de district	1.1. D'ici à 2025, le Gouvernement et les parties prenantes aux niveaux national et infranational seront davantage en mesure de fournir durablement et à plus grande échelle un ensemble intégré de services de qualité pour les femmes enceintes, adolescentes comprises, et les nouveau-nés, que les familles et les collectivités seront également plus à même d'exiger. 1.2. D'ici à 2025, le Gouvernement et les parties prenantes aux niveaux national et infranational seront davantage en mesure de fournir durablement et à plus grande échelle un ensemble essentiel de services de prévention, de sensibilisation et de soins de qualité pour les nourrissons et les jeunes enfants, que les familles et les collectivités seront également plus à même d'exiger. 1.3. D'ici à 2025, le Gouvernement et les parties prenantes aux niveaux national et infranational seront davantage en mesure de fournir durablement et à plus grande échelle un ensemble de services de qualité pour les adolescents des deux sexes, comprenant des programmes visant à prévenir le VIH, à instaurer des modes de vie et des régimes alimentaires sains et à réduire l'exposition à des facteurs nocifs et la prise de risques inconsidérés, que les familles et les collectivités seront également plus à même d'exiger.	Gouvernement, Nations Unies, partenaires de développement, secteur privé, administrations locales des districts, organisations de la société civile	34 053	149 247	183 300
	1 b) Pourcentage de districts ou de divisions administratives équivalentes ayant un taux de couverture vaccinale d'au moins 80 % contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche parmi les enfants de moins d'un an NR : 89,8 % (2019) NC : 95 %	Système d'information sanitaire/Logiciel 2 d'information sanitaire de district					

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	<p>1 c) Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 14 ans et d'adolescents des deux sexes âgés de 10 à 19 ans vivant avec le VIH qui suivent un traitement antirétroviral</p> <p>NR :</p> <p>De 0 à 9 ans : 61 % (2020)</p> <p>De 0 à 14 ans : 67 % (2020)</p> <p>De 10 à 19 ans : 66 % (2020)</p> <p>NC :</p> <p>De 0 à 9 ans : 90 %</p> <p>De 0 à 14 ans : 90 %</p> <p>De 10 à 19 ans : 90 %</p>	<p>Système d'information sanitaire/Logiciel</p> <p>2 d'information sanitaire de district</p>	<p>1.4. D'ici à 2025, le Gouvernement et les parties prenantes aux niveaux national et infranational seront davantage en mesure de fournir durablement et à plus grande échelle un ensemble d'interventions nutritionnelles à fort impact pour les nourrissons, les enfants, les adolescents et les femmes en âge de procréer, que les familles et les collectivités seront également plus à même d'exiger.</p> <p>1.5. D'ici à 2025, le Gouvernement et les parties prenantes aux niveaux national et infranational seront davantage en mesure d'accroître durablement l'accès à une eau potable ou de qualité, à un meilleur assainissement et à des pratiques hygiéniques adéquates et leur utilisation dans les foyers et les collectivités des zones rurales et les foyers et les collectivités pauvres des zones urbaines ainsi que dans les institutions.</p>				
	<p>1 d) Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois consommant un nombre minimal de groupes d'aliments</p> <p>NR : 30,3 % (2019)</p> <p>NC : 85 %</p>	<p>Enquête nationale périodique de l'Ouganda</p>					

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	<p>1 e) Pourcentage de la population ayant accès à un approvisionnement de base en eau potable</p> <p>NR :</p> <p>Régions rurales : 69 % (2019)</p> <p>Régions urbaines : 79 % (2019)</p> <p>NC :</p> <p>Régions rurales : 85 %</p> <p>Régions urbaines : 100 %</p>	Rapport de résultats sectoriels du Ministère de l'eau et de l'environnement					
2. D'ici à 2025, les filles et les garçons de 3 à 19 ans acquièrent progressivement un niveau scolaire adapté à leur âge.	<p>2 a) Taux brut de scolarisation dans l'enseignement préprimaire</p> <p>NR : 15,8 % (garçons : 15,1 % ; filles : 16,8 %) (2016)</p> <p>NC : 24 % (garçons : 24 % ; filles : 24 %)</p>	Rapport annuel du Ministère de l'éducation et des sports	2.1 D'ici à 2025, les filles et les garçons âgés de 3 à 5 ans, en particulier ceux qui vivent en milieu rural ou dans des quartiers pauvres des villes et les réfugiés, ont accès à un enseignement préprimaire de qualité dans des centres d'apprentissage formels ou informels et cet accès est demandé.	Gouvernement, Nations Unies, partenaires de développement, secteur privé, administrations locales des districts, organisations de la société civile	16 543	19 460	36 003

	<p>2 b) Niveau moyen des acquis scolaires dans les matières principales NR :</p> <p>Alphabétisation en 3^e année de primaire : 49,9% (garçons : 47,4 % ; filles : 52,1 %) (2018)</p> <p>Maîtrise du calcul en 3^e année de primaire : 55,2 % (garçons : 54,3 % ; filles : 56,1 %) (2018)</p> <p>Alphabétisation en 6^e année de primaire : 53,1 % (garçons 52,7 % ; filles : 53,5 %) (2018)</p> <p>Maîtrise du calcul en 6^e année de primaire : 50,9 % (garçons : 56,2 % ; filles : 45,9 %) (2018)</p> <p>NC :</p> <p>Alphabétisation en 3^e année de primaire : 65 %</p> <p>Maîtrise du calcul en 3^e année de primaire : 70 %</p> <p>Alphabétisation en 6^e année de primaire : 70 %</p> <p>Maîtrise du calcul en 6^e année de primaire : 70 %</p>	<p>Évaluation nationale des progrès en matière d'éducation</p>	<p>2.2. D'ici à 2025, les filles et les garçons ont de meilleurs acquis en matière de lecture, d'écriture et de calcul grâce à leur accès accru à un enseignement inclusif, équitable, pertinent et de qualité, qui est davantage demandé.</p> <p>2.3. D'ici à 2025, les adolescents des deux sexes bénéficient d'un plus grand pouvoir d'action grâce à l'acquisition de compétences pratiques, à la citoyenneté active et/ou à leur aptitude à l'emploi.</p>				
	<p>2 c) Taux d'enfants non scolarisés parmi les filles et les garçons en âge de suivre l'enseignement</p>	<p>Rapport annuel du Ministère de l'éducation et des sports</p>					

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	primaire et le premier cycle du secondaire NR : Primaire : 4 % (2018) Premier cycle du secondaire : 76 % (2018) NC : Primaire : 3 % Premier cycle du secondaire : 70 %						
3. D'ici à 2025, les enfants se trouvant en Ouganda, en particulier les plus vulnérables et ceux qui vivent dans des situations de crise humanitaire, sont protégés de toutes les formes de violence, de maltraitance, de négligence et d'exploitation, y compris les pratiques néfastes, et jouissent effectivement de leur droit à une identité juridique.	3 a) Proportion de districts disposant d'un système complet de protection de l'enfance, et notamment de mécanismes de coordination, de structures bénévoles, de prestataires de services ayant des capacités adéquates et de modalités d'orientation entre secteurs NR : 0 % (2019) NC : 18 %	Outil de suivi des résultats des districts	3.1. Des cadres législatifs, stratégiques, budgétaires et institutionnels renforcés protègent les enfants de toutes les formes de violence en Ouganda d'ici à 2025. 3.2. Les enfants, les familles et les collectivités sont en mesure de reconnaître les risques de violence, de maltraitance, de négligence et d'exploitation des enfants et d'en prévenir et combattre toutes les formes d'ici à 2025. 3.3. Les enfants et leur famille ont accès à des services de protection multisectoriels de qualité, y compris à l'enregistrement des naissances, d'ici à 2025.	Gouvernement, Nations Unies, partenaires de développement, secteur privé, administrations locales des districts, organisations de la société civile	12 869	11 395	24 264

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	3 b) Nombre de filles et de garçons victimes de violences qui ont bénéficié de services de santé, d'assistance sociale, de justice ou de police dans le cadre de programmes soutenus par l'UNICEF NR : 0 (2019) NC : 17 220	Base de données du service d'assistance téléphonique aux enfants					
	3 c) Pourcentage d'enfants de moins d'un an dont la naissance est enregistrée NR : 6 % (2018) NC : 40 %	Système d'état civil mobile					

<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
					<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
4. D'ici à 2025, des données et des analyses tenant compte des besoins des enfants aident à planifier, budgétiser et mettre en œuvre de manière plus efficace et efficiente les programmes visant à réduire les privations, les inégalités et les disparités entre les sexes dont pâtissent les enfants, et en particulier les enfants et les adolescents les plus vulnérables et les plus marginalisés.	4 a) Nombre d'enfants vivant dans la pauvreté définie selon des critères monétaires ou dans la pauvreté multidimensionnelle NR : 56 % (pauvreté multidimensionnelle) (2016/17) NC : 45 %	Enquête nationale périodique de l'Ouganda	4.1 Capacité nationale renforcée de production et d'utilisation de données fiables sur la pauvreté et les vulnérabilités des enfants, et mobilisation accrue de fonds publics visant à réduire les disparités socioéconomiques et à améliorer l'accès aux services de base, tout en favorisant l'inclusion sociale 4.2 Capacité nationale renforcée de soutien à la mise en œuvre du cadre directeur national de protection sociale au moyen d'interventions contextualisées menées dans les zones urbaines et à différents stades du continuum action humanitaire-développement	Gouvernement, Nations Unies, partenaires de développement, secteur privé, administrations locales des districts, organisations de la société civile	6 265	325	6 590

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	<p>4 b) Part des dépenses publiques affectée à la santé, à l'éducation et/ou à la protection sociale</p> <p>NR :</p> <p>Secteur de la santé : 4,7 % des dépenses (exercice fiscal 2017/2018)</p> <p>Secteur de l'éducation : 10,5 % des dépenses (exercice 2017/2018)</p> <p>NC :</p> <p>Secteur de la santé : 5,5 % des dépenses (exercice 2024/2025)</p> <p>Secteur de l'éducation : 12 % des dépenses (exercice 2024/2025)</p>	Budget annuel et rapport sur l'exécution du budget	4.3 Instauration de conditions propices à une gouvernance dans le domaine des droits de l'enfant, y compris au moyen du renforcement de la capacité des institutions nationales, de la société civile et d'autres acteurs clés à plaider en faveur des enfants, tout en faisant progresser les droits et la participation de ces derniers				
	<p>4 c) Les institutions nationales des droits de l'homme soutenues par l'UNICEF contrôlent de façon adéquate la situation des droits de l'enfant</p> <p>NR : Niveau 1</p> <p>NC : Niveau 2</p>	Visites de programme					

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
5. D'ici à 2025, le programme de pays de l'UNICEF pour l'Ouganda est conçu, coordonné et géré efficacement et bénéficie d'un soutien adéquat pour atteindre le niveau de qualité escompté des programmes en matière d'obtention de résultats pour les enfants.	Indicateurs clefs de performance standard	InSight	5.1. Coordination du programme 5.2. Relations extérieures 5.3. Planification, suivi et coordination intersectorielle du programme et relations avec les donateurs 5.4. Évaluations 5.5. Communication, sensibilisation et partenariats 5.6. Communication pour le développement 5.7. Opérations sur le terrain et situations d'urgence 5.8. Soutien opérationnel aux programmes	Ministère des finances, de la planification et du développement économique, Ministère des administrations locales, Bureau du Premier Ministre, Autorité nationale de planification, Nations Unies, partenaires de développement, secteur privé, organisations de la société civile, médias, Comités nationaux pour l'UNICEF	26 997	13 383	40 380
Montant total des ressources					96 727	193 810	290 537